

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Saint-Denis, le 17 DEC. 2019

DÉCISION N° 2019/12/10 SG 203
portant subdélégation de signature à certains agents
placés sous l'autorité du Directeur de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la Réunion (DEAL)

VU le décret n° 2016-254 du 3 mars 2016 relatif aux attributions du ministre de logement et de l'habitat durable ;

VU le décret n° 2016-243 du 3 mars 2016 relatif aux attributions du ministre de l'environnement de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté n° 2016-1374 du 16 juillet 2016 portant organisation de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Réunion (DEAL) ;

VU l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté ministériel du 16 août 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion ;

VU le décret du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2252 du 17 juin 2019 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion ;

Article 1 : Subdélégation est donnée aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Réunion dont les noms sont mentionnés aux articles 2 et 3, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions, actes et documents dans les domaines d'activités énumérés ci-après :

code	Nature de la délégation	
AG	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
AGI	<u>I – ACTES INDIVIDUELS LIÉS A LA GESTION DES PERSONNELS</u> <ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2013-1041 du 20/11/2013 • Arrêté du 29/12/2016 	
AGIa	a) – gestion administrative ou financière	Corps concernés
AGIa-1	Compte-rendu entretien professionnel et de formation	Tous
AGIa-2	Exercice des fonctions à temps partiel	Tous
AGIa-3	Retour dans l'exercice des fonctions à plein temps	Tous
AGIa-4	Autorisations d'absence (formation continue ou PEC)	Tous
AGIa-5	Gestion des jours de réduction du temps de travail	Tous
AGIa-6	Congé de maternité	Tous
AGIa-7	Congés annuels	Tous
AGIa-8	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant	Tous
AGIa-9	Congé d'adoption	Tous
AGIa-10	Congé de solidarité familiale	Tous
AGIa-11	Congé de présence parentale	Tous
AGIa-12	Congé de formation syndicale	Tous
AGIa-13	Congé pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle, dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'État ou d'une collectivité territoriale	Tous
AGIa-14	Congé bonifié	Tous
AGIa-15	Congé de formation professionnelle	Tous
AGIa-16	Congé de validation des acquis de l'expérience	Tous
AGIa-17	Congé de bilan de compétences	Tous
AGIa-18	Congé de formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des CHSCT	Tous
AGIa-19	Congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres	Tous
AGIa-20	Affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence, ni modification de la situation des agents notamment au regard des fonctions de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	Tous
AGIa-21	Mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par les articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2009	Tous
AGIa-22	Accomplissement de service national	Tous
AGIa-23	Activités dans la réserve opérationnelle	Tous
AGIa-24	Activités dans la réserve sanitaire	Tous
AGIa-25	Activités dans la réserve civile de la police nationale	Tous

code	Nature de la délégation	
AGIa-26	Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, la réserve sanitaire ou la réserve civile de la police nationale	Tous
AGIa-27	Instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme	Tous
AGIa-28	Suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	MTES/MCT
AGIa-29	Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre I du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 modifié (7)	Tous
AGIa-30	Ouverture, fermeture et gestion du compte épargne temps	Tous
AGIa-31	Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps	Tous
AGIa-32	Gestion du droit individuel à la formation	Tous
AGIa-33	Gestion du droit individuel aux périodes de professionnalisation	MTES/MCT
AGIa-34	Décision relative au congé maladie ordinaire	Tous
AGIa-35	Décision relative au congé longue maladie	Tous
AGIa-36	Décision relative au congé longue durée	Tous
AGIa-37	Décision relative à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service et maladie professionnelle	Tous sauf directeur et IPCSR
AGIa-38	Reprise à temps partiel thérapeutique sauf lorsque l'avis médical supérieur est requis	Tous
AGIa-39	Reprise de fonctions relative au congé de maladie ordinaire	Tous
AGIa-40	Reprise de fonctions relative au congé de longue durée	Tous
AGIa-41	Autorisation de l'exercice des fonctions de télétravail	Tous
AGIa-42	Ordres de mission hors département	Tous
AGIa-43	Ordres de mission territoire Réunion	Tous
AGIa-44	Autorisation exceptionnelle d'utilisation des véhicules pour les déplacements domicile/travail pour les nécessités de service y compris astreintes	Tous
AGIa-45	Nomination en qualité de titulaire	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-46	Décisions liées aux opérations de recrutement	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-47	Recrutement de travailleurs handicapés en application du décret du 25 août 1995 pour le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat	Uniquement pour les adjt admin
AGIa-48	Affectation en position d'activité	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-49	Accueil en détachement et intégration après détachement autres que les décisions nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou de plusieurs ministres	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT

code	Nature de la délégation	
AGIa-50	Intégration directe	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-51	Détachement	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-52	Mise en disponibilité d'office	Tous
AGIa-53	Mise en disponibilité de droit	Tous
AGIa-54	Mise en disponibilité pour études et recherche présentant un intérêt général,	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-55	Mise en disponibilité pour convenances personnelles	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-56	Mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-57	Mise en position de congé parental	Tous
AGIa-58	Réintégration après congé parental	Tous
AGIa-59	Réintégration après détachement	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-60	Réintégration après disponibilité (tous types)	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-61	Répartition des réductions d'ancienneté pour l'avancement d'échelon	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-62	Application de majoration d'ancienneté pour l'avancement d'échelon	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-63	Avancement d'échelon	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-64	Nomination au grade supérieur après inscription au tableau d'avancement	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-65	Mutation qui entraîne un changement de résidence	Uniquement adjt admin du MTES/MCT
AGIa-66	Mutation qui modifie la situation de l'agent	Uniquement adjt admin du MTES/MCT
AGIa-67	Instruction de la procédure et prise de sanction disciplinaire de deuxième niveau : radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de quinze jours, déplacement d'office	Uniquement Adjt admin MTES/MCT

code	Nature de la délégation	
AGIa-68	Instruction de la procédure et prise de sanction disciplinaire de troisième niveau : rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de trois mois à deux ans	Uniquement Adjt admin MTES/MCT
AGIa-69	Instruction de la procédure et prise de sanction disciplinaire de quatrième niveau : mise à la retraite d'office et révocation	Uniquement Adjt admin MTES/MCT
AGIa-70	Admission à la retraite	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-71	Acceptation de la démission	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-72	Refus de démission	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-73	Licenciement pour insuffisance professionnelle	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-74	Licenciement pour inaptitude physique	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-75	Radiation des cadres pour abandon de poste	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-76	Radiation des cadres pour perte de qualité de fonctionnaire	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-77	Reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
AGIa-78	Maintien en activité au-delà de la limite d'âge	Uniquement pour les adjt admin MTES/MCT
	<u>Actes relatifs aux stagiaires adjoints administratifs</u>	
AGIa-79	L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de deux mois, du déplacement d'office et de l'exclusion définitive du service	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-80	Nomination en qualité de stagiaire	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-81	Report, prorogation et prolongation de stage	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-82	Titularisation	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-83	Refus de titularisation	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT

<u>code</u>	<u>Nature de la délégation</u>	
AGIa-84	Détachement pour nécessité de service	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-85	Décision de réintégration après détachement pour nécessité de service	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-86	Congé sans traitement pour accomplissement du service national	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-87	Congé avec traitement pour accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-88	Congé sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-89	Congé sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'État, des collectivités publiques et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit à une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-90	Mise en congé sans traitement à l'expiration d'un congé pour raison de santé	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-91	Mise en congé sans traitement pour donner des soins au conjoint ou au partenaire avec lequel le stagiaire est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-92	Mise en congé sans traitement pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-93	Mise en congé sans traitement pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou au partenaire avec lequel le stagiaire est lié par un pacte civil de solidarité ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-94	Mise en congé sans traitement pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel le stagiaire est lié par un pacte civil de solidarité astreint d'établir sa résidence habituelle à raison professionnelle en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire exerce ses fonctions	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-95	Réintégration après congés pour raisons de santé et congés autres que pour raison de santé (titres V et IV du décret du 7 octobre 1994)	Uniquement pour les stagiaires adjt admin MTES/MCT
AGIa-96	Établissement et signature des cartes d'identité de fonctionnaires et des cartes professionnelles - sauf celles concernant les emplois de direction des administrations territoriales de l'État et, pour les agents affectés en DDI, celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département	Tous

code	Nature de la délégation	
AGI-b	b) - Actes collectifs	
AGIb-1	Arrêté de composition des organismes consultatifs (CAP, CT, CHSCT, CLAS, CCOPA)	
AGIb-2	Procès-verbaux des réunions des organismes consultatifs	
AGIb-3	Décision relative aux élections professionnelles	
AGIb-4	Documents relatifs à la rémunération des agents	
AGII	<u>II - CONVENTIONS</u>	
AGII-1	Services État (ex : DMSOI...) ou établissements publics de l'État	
AGII-2	Collectivités territoriales ou leurs établissements publics en matière de formation	
AGII-3	Convention pour l'accueil ou la mise à disposition de stagiaire (formation, recherche...)	
AGII-4	Convention pour l'accueil et l'encadrement des stagiaires de 3ème (stage d'observation collège)	
	<u>III - RESPONSABILITÉ CIVILE</u>	
	Tous actes relatifs à la détermination ou la reconnaissance de la responsabilité civile ou administrative de l'État	
B	GESTION DU DOMAINE PUBLIC DE L'ÉTAT	
B1	Gestion et conservation du domaine public de l'État	
B2	Remise à France-Domains des biens devenus inutiles au service.	
B3	Délivrance des arrêtés d'alignement en bordure du domaine public de l'État.	
B4	Délivrance des permissions de voirie n'entraînant pas d'occupation privative du domaine de l'État	
B5	Approbation d'opérations domaniales	
B6	Actes d'administration du domaine public	
B7	Autorisation d'occupation temporaire	
B8	Autorisation de prises d'eau et d'établissements temporaires sur le domaine public fluvial	

C	TRANSPORTS ROUTIERS – SECURITE ROUTIERE	
C I	<i>I– EXPLOITATION DE LA ROUTE</i>	
C I a	Avis du préfet relatif à la réglementation temporaire de la circulation, sur routes à grande circulation, au droit des chantiers y compris déviations et sur les itinéraires faisant l'objet de déviations	
C I b	Avis du préfet relatif à la réglementation permanente de la circulation sur routes classées à grande circulation	
C II	<i>II– TRANSPORTS ROUTIERS ET SECURITE ROUTIERE</i>	
C II a	Autorisation de transports exceptionnels	
C II b	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de matières dangereuses ou de marchandises à certaines périodes	
C II c	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circulation de véhicules de poids lourds	
C II d	À l'effet de signer tous actes relatifs aux matières suivantes relatives aux transports routiers : <ul style="list-style-type: none"> • compétences relatives à l'exercice et au contrôle des professions de transporteurs publics routiers de personnes • compétences relatives à l'exercice et au contrôle des professions de transporteurs publics routiers de marchandises • compétences relatives à l'exercice et au contrôle des professions de commissionnaires de transport 	
C II e	Instruction, délivrance, renouvellement et suivi des agréments d'exploiter des établissements en charge des formations initiales et continues obligatoires - Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) / Formation Continue Obligatoire (FCO) pour la conduite des véhicules de transports routiers de marchandises dont le PTAC excède 3.5 tonnes et de transports de voyageurs de plus de 8 places assises conducteur non compris	
C III	<i>III – ÉDUCATION ROUTIERE</i>	
	À l'effet de signer tous actes relatifs à l'éducation routière en matière de :	
C III a	Instruction, délivrance, renouvellement et suivi des agréments d'exploiter, à titre onéreux, les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière	
C III b	Instruction, délivrance, renouvellement et suivi des agréments d'exploiter, à titre onéreux, les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière	
C III c	Instruction, délivrance, renouvellement et suivi des agréments des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle	

CIII d	Instruction, délivrance, renouvellement et suivi des agréments d'exploiter, à titre onéreux, les établissements assurant la formation au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) et au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM)	
CIII e	Instruction, délivrance, renouvellement et suivi des agréments d'exploiter, à titre onéreux, les établissements assurant la formation à la capacité de gestion pour exploiter, à titre onéreux, un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière	
CIII f	Instruction, délivrance, renouvellement et suivi des autorisations d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière	
CIII g	L'organisation de la présidence du jury des épreuves du (BEPECASER) et l'organisation des épreuves écrites du BAFM	
CIII h	L'instruction et la validation des conventions, concours entre l'État et les établissements d'enseignement de la conduite dans le cadre du dispositif « permis à 1 € par jour »	
D	CONSTRUCTION / HABITAT	
D 1	Les correspondances adressées aux collectivités ou aux opérateurs du logement social en matière d'actes d'instruction dans le domaine du logement	
D 2	Les arrêtés attributifs de subvention en matière de logement social dont le montant est inférieur ou égal à 300 000 €	
D3	Les correspondances relatives à la vente ou la location de logements en accession sociale par le bénéficiaire de la subvention LBU	
D4	Les correspondances adressées aux opérateurs du logement social portant sur l'instruction des demandes de subvention	
D5	Les notifications d'arrêtés d'attribution de subvention au logement social	
D6	Correspondances RHI/FRAFU	
D6.1	1. Les correspondances adressées aux collectivités ou aux opérateurs portant sur l'instruction des dossiers de subvention RHI	
D6.2	2. Les correspondances adressées aux collectivités ou aux opérateurs portant sur l'instruction des dossiers de subvention FRAFU	
D7	Les notifications d'arrêtés de subventions RHI et FRAFU	
D8	Attestations RHI/FRAFU	
D8.1	1. Les attestations pour paiement des subventions RHI,	
D8.2	2. Les attestations pour paiement des subventions FRAFU	
D9	Les correspondances adressées aux collectivités ou aux opérateurs du logement social portant sur l'instruction des documents et procédures relevant de la politique de l'habitat	
D10	Les correspondances adressées aux opérateurs du logement social portant sur les demandes de paiement des subventions	

D11	Les certificats pour paiement des subventions d'aide à la pierre	
D12	Les demandes de paiement adressées à la plate-forme interministérielle CHORUS	
D13	Accessibilité handicapés :	
D13 a	Dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments d'habitation collectifs neufs	CCH ART. R 111.18.3
D13 b	dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les maisons individuelles neuves.et installations ouvertes au public	CCH ART. R 111.18.7
D13 c	dérogation aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées aux ERP	
D13 d	dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées relatives dans les lieux de travail neufs et existants	CCH ART. R111.19.3
D13 e	présidence de la sous-commission départementale d'accessibilité	C.T. ART. R 4214-27
D14	Tous actes d'instruction liés au contrôle de la réglementation sur la construction	
E	URBANISME	
E1	Notification des majorations et prolongations des délais d'instruction	- L423-1 et R423-24 et suivants
E2	Notification de la liste des pièces manquantes	- R 423-22 et 423-38 du Code de l'urbanisme et suivants
E3	Poursuite des infractions au code de l'urbanisme (verbalisation, rédaction d'avis techniques)	Articles. L 480.1, à L 480.6 du Code Urbanisme
E4	Poursuite des infractions au code de l'urbanisme (exécution des décisions de justice, procédure d'expulsion)	Articles. L 480-7 à L 480-9 du Code de l'urbanisme et article 710 du Code de procédure pénale
E5	Délivrance des avis conformes sur les actes d'urbanisme pour les communes soumises au règlement national d'urbanisme	- L422-5 - L422-6
E6	Détermination de l'assiette de liquidation de la redevance d'archéologie préventive	articles L 524 et suivants du code du patrimoine

F	ENVIRONNEMENT, EAU & NATURE	
F1	<p><u>Police de l'eau</u></p> <p>Déclaration :</p> <p>* Instruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demandes de régularisation ou d'observation sur prescriptions particulières, - décision de clôture pour dossiers non soumis à la procédure de déclaration. <p>*Délivrance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition de décisions de rejet tacite, d'arrêtés de prescriptions particulières, de non opposition à déclaration, - décisions explicites de non opposition à déclaration. 	
F2	<p><u>Police de la nature.</u></p> <p>Préservation des espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorisations relatives à la gestion des espaces naturels protégés, à l'exception des décisions relatives à la création d'espaces protégés. <p>Préservation des espèces :</p> <p>*dérogations aux interdictions relatives à la préservation des espèces animales et végétales protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - capture temporaire ou définitive à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont la capture est interdite en application des articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement, - transport en vue de réintroduction dans le milieu naturel d'animaux dont le transport est interdit en application des articles précités, - naturalisation d'animaux, exposition d'animaux naturalisés, - coupes, mutilation, arrachage, cueillette ou enlèvement à des fins scientifiques de végétaux, - ramassage, récolte, utilisation, cession à titre gratuit ou onéreux de végétaux d'espèces sauvages, 	
F2	<p>*décisions et autorisations relatives au commerce et au transport d'espèces de la faune ou de la flore sauvage</p> <ul style="list-style-type: none"> - la détention et l'utilisation et l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces <i>Eretmochelys imbricata</i> et <i>Chelonia mydas</i>, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés, - la détention et l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés, - la mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n° 338/97 sus-visé et des règlements de la Commission, - le transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n° 338/97 sus-visé et protégés au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement. 	

	<p><u>Police de la chasse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les actes concernant l'agrément des piégeurs des populations animales et les déclarations de piégeage ; - les autorisations de détention, de transport et d'utilisation de rapaces pour la chasse au vol (arrêté ministériel du 10 août 2014) ; - les autorisations de naturalisation, de transport, d'exposition d'espèces de faune sauvage du patrimoine national (articles R 411-6, R 411-10 à R411-14 du code de l'environnement) ; - l'autorisation de destruction avec utilisation des oiseaux de chasse au vol (article R 427-5 du code de l'environnement) ; - tous les actes permettant l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier et le prélèvement d'espèces dont la chasse est autorisée (article L 424-11 du code de l'environnement) ; 	
F3	<ul style="list-style-type: none"> - tous les actes concernant l'autorisation d'ouverture d'un élevage de gibier et le certificat de capacité des élevages (articles R 413-24 à 39 du code de l'environnement) ; - les actes relatifs au remplacement des bracelets de chasse dans le cadre du plan de chasse (articles L 425-6 à 13 et R 425-1 à 20 du code de l'environnement) ; - les autorisations d'entraînement de chiens, de concours et d'épreuves de chiens de chasse (arrêté ministériel du 21 janvier 2005) ; - tous les actes concernant les déclarations d'établissements professionnels de chasse à caractère commercial (articles R424-13-1 à 4 du même code). 	
F4	<p><u>Police de la pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - autorisation de pêche électrique 	
F5	Tous courriers n'engageant pas l'Administration	
G	MARCHES / CONTRATS / CONVENTIONS / DEMANDES D'ACHAT	
GI A	<p><u>Les actes par carte d'achat</u></p> <p>Les cartes d'achats ainsi que la constatation de service fait avec un plafond mensuel (seuils voir annexe 1)</p>	
GI B	<p><u>Les actes relatifs à la commande publique</u></p> <p>Tous les actes relatifs aux demandes d'achat, conventions, marchés publics, accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, lorsque le montant est inférieur aux seuils européens mentionnés dans le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 relatif aux marchés publics (seuils voir annexe 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés de travaux jusqu'à 5 225 000 € HT - Marchés de fournitures et de services jusqu'à 135 000 € HT
GI C	Toutes subventions aux associations, aux personnes physiques et morales autres que les collectivités territoriales et leurs groupements (seuils voir annexe 1)	
GI D	Les services faits (voir annexe 1)	
GII	<i>Tous les actes relatifs à l'ordonnement des dépenses et des recettes</i>	

H	CONTENTIEUX (hors contentieux spécifiques à l'exercice des polices citées par ailleurs)	
HI	<i>I – GRANDE VOIRIE</i>	
HI a	Les mises en demeure et/ou tous actes de poursuite, d'instruction en requête en défense ou en expertise devant le Tribunal Administratif compétent	
HI b	Tous actes relatifs à l'exécution des décisions de justice rendues en matière de grande voirie	
HII	<i>II - EXPROPRIATION</i>	
HII a	Tous actes d'instruction, ou d'exécution des décisions rendues en matière d'expropriation par la cour d'appel de Saint-Denis ou les juridictions, relevant de son ressort	
HII b	Les conventions transactionnelles en matière d'expropriation	
I	INSTRUCTION DES PROJETS ENERGIE	
I a	Tous les actes relatifs aux déclarations et approbations simplifiées des projets d'exécution d'ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité	<i>Art. 3 et 4 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité</i>
I b	Tous les actes relatifs à l'instruction des demandes de DUP sur les projets de lignes électriques du réseau HTB	<i>Art. L. 323-4 du code de l'Énergie</i>
I c	Tous les actes relatifs à l'approbation des projets d'exécution des ouvrages du réseau de distribution d'électricité aux services publics et de lignes directes	<i>- Art. 4, 5, 10 et s. du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité - arrêté technique du 17 mai 2001 modifié</i>
I d	Tous les actes relatifs au contrôle de la construction et de l'exploitation, à la police et sécurité de l'exploitation des ouvrages des réseaux publics d'électricité et des lignes directes, au contrôle des champs électromagnétiques	<i>Art. 13 à 29 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité</i>
I e	Tous les actes relatifs à l'instruction des servitudes pour voisinage des ouvrages de transport ou de distribution	<i>L. 323-10 du code de l'Énergie</i>
I f	Tous les actes relatifs à l'instruction des études d'impacts sur les projets de productions d'énergie, hors ICPE et projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau	
I g	Tous les actes relatifs à l'instruction et à la délivrance des certificats ouvrant droit à obligation d'achat	<i>L. 314-1 du code de l'Énergie</i>
J	TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT INDUSTRIELS	
J1	<i>Véhicules :</i>	
J1a	Tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses	
J1b	Toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules	

J1c	Tous actes relatifs à l'agrément des centres de contrôle technique des poids lourds et véhicules légers	
J1d	Tous actes relatifs à la surveillance des organismes et personnels chargés du contrôle technique des poids lourds et véhicules légers	
J1e	Les habilitations des agents en matière de réalisation des opérations simples et surveillance administrative des contrôles techniques	
J2	Équipements sous pression, canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques : Tous actes relatifs à : - l'instruction, au contrôle administratif et technique des équipements et ouvrages ; - la délégation des opérations de contrôles ; - la reconnaissance des services d'inspection	
J3	Air, santé environnement : Tous actes relatifs à : - la surveillance de la qualité de l'air ; - au suivi de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ; - la santé et l'environnement	
J4	Mines et carrières, hygiène et sécurité dans ces domaines : autorisations techniques, et tous actes relatifs au contrôle technique et administratif des installations en exploitation, notamment en cas d'urgence ou de péril imminent	
J5	Installations classées, environnement industriel, explosifs et déchets	
J5a	Tous actes relatifs à l'instruction de dossiers (autorisation, enregistrement, modifications...) ou d'études (y compris recevabilité des demandes)	
J5b	Tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées	
J5c	Tous actes relatifs à l'instruction des UDR et aux contrôles techniques et administratifs des explosifs et de leur utilisation en mines et carrières	
J5d	Tous actes relatifs aux contrôles des substances	
J5e	Tous actes dans le domaine de la pollution industrielle des sols, de l'air et de l'eau	
J5f	Tous actes ou demandes dans le domaine de la sécurité des infrastructures portuaires	
J5g	Tous courriers n'engageant pas l'Administration	
J5h	Les propositions de désignation comme inspecteur des installations classées	
J6	Régie de recette DEAL-SPREI	
J6a	Les titres de recettes	
J6b	Tout acte autre que ceux de compétence de la régisseuse	
K	AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	
K1	Phase amont : toutes demandes en phase amont	
K2	Phase d'examen : toutes demandes d'avis ou de compléments ; toute proposition de prolongation de délai ; toute proposition à l'issue de la phase amont	

K3	Phase de décision : toute proposition de prolongation de délai ; toute proposition en vue de statuer sur la demande	
L	RISQUES NATURELS	
L1	Tous courriers n'engageant pas l'Administration	

Article 2 : Les cadres d'astreinte désignés nominativement par une décision du directeur de la DEAL ou de son représentant, bénéficient d'une subdélégation de signature à l'effet de signer les actes énumérés et codés ci-dessous :

B4 ; B6 ; B7 ; B8 ; CI-a ; CI-b ; CII-a ; CII-b ; CII-c ; F3 ; F4 ; J4 ; J5 d ; J5 f ; J5 g

Article 3 : Les agents de la DEAL désignés ci-après bénéficient d'une subdélégation de signature à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, les actes administratifs énumérés et codés à l'article 1 :

SERVICE	PRÉNOMS/NOMS	FONCTIONS	SUBDÉLÉGATION
	Ivan MARTIN	Directeur Adjoint, adjoint au délégué ministériel de zone, chef du pôle risques	Tous actes du A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L à l'exception des actes et décisions visés à l'article 2, 3 et 20 de l'arrêté préfectoral
	Stéphanie BASCOU	Directrice Adjointe, coordination littorale et territoriale, chef du pôle aménagement habitat	Tous actes du A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L à l'exception des actes et décisions visés à l'article 2, 3 et 20 de l'arrêté préfectoral
	Stéphane GEAUFREAU	Responsable mission communication	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - G (voir annexe 1)
	Jean François ANELARD	Webmestre, adjoint responsable mission communication	G (voir annexe 1)
Secrétariat général	Loïc LAHAYE	Secrétaire général	AGIa-1 à AGIa-18 – AGIa-30 à AGIa-40 – AGIa-43 – AGIa-44 – AGIa-55 – AGIa-57 – AGIa-58 – AGIa-59 – AGIa-63 – AGIa-70 – AGII-4 – G - (voir annexe 1)
SG	Catherine CHARRITAT	Secrétaire générale adjointe	AGIa-1 à AGIa-18 – AGIa-30 à AGIa-40 – AGIa-43 – AGIa-44 – AGIa-55 – AGIa-57 – AGIa-58 – AGIa-59 – AGIa-63 – AGIa-70 – AGII-4 – G - (voir annexe 1)
	Anne-Aimée BOURGIN	Cheffe unité budget et finances	AGIa-7 – AGIa-43 - G (voir annexe 1)
	Fabiola TECHER	Responsable cellule pilotage budgétaire	AGIa-7 – AGIa-43
	Armande BODINO	Responsable cellule gestion financière et comptable	AGIa-7 – AGIa-43
	Eve OMBREDANE	Cheffe unité ressources humaines	AGIa-7 - AGIa-30 -AGIa-31 – AGIa-32 - AGIa-43 - AGIb-4 – G (voir annexe 1)
	Maribella DE SOUSA	Adjointe cheffe unité ressources humaines	AGIa-7 - AGIa-30 - AGIa-31 – AGIa-32 - AGIa-43 - AGIb-4 – G (voir annexe 1)
	Emmanuelle AH-SENG	Responsable cellule gestion de proximité	AGIa-7 – AGIa-30 - AGIa-31 – AGIb-4

	Odile BULIN	Adjointe responsable cellule gestion de proximité	AGIa-7 – AGIa-30 - AGIa-31 - AGIb-4
	Hervé TILLY	Responsable cellule compétences formation concours	AGIa-7 – AGIa-32 - AGIa-43 - G (voir annexe 1)
	Thierry MORALES	Chef unité Informatique et Téléphonie	AGIa-7 – AGIa-43 - G (voir annexe 1)
	Katty FABREGUE	Responsable la cellule technique système réseau sécurité, Adjointe chef UIT	AGIa-7 – AGIa-43 - G (voir annexe 1)
	Johny AVIONE	Chef de l'unité Patrimoine-Logistique	AGIa-7 – AGIa-43 - G (voir annexe 1)
	Philippe LEBON	Responsable cellule Bâtiment, Adjoint Chef UPL	AGIa-7 – AGIa-43 - G (voir annexe 1)
	Max INSULAIRE	Chef de la cellule logistique	AGIa-7 – AGIa-43 - G (voir annexe 1)
Service Aménagement Construction Durable (SACoD)	Mélanie MOLIN	Cheffe de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7- D13 e) – D14 – E1– E2 – E3 - E4 – E5 – E6 - G (voir annexe 1)
	Estelle ROUQUET	Adjointe cheffe de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7- D13 e) – D14 – E1– E2 – E3 - E4- E5 – E6 - G (voir annexe 1)
	Sophie LE GARREC	Responsable unité qualité construction	AGIa-1 – AGIa-7 – G (voir annexe 1)
	Francis EHRHART	Responsable unité Littoral, paysages et sites	AGIa-1 – AGIa-7 - G (voir annexe 1)
	Catherine CONSTANS	Responsable unité droit des sols	E5 – E6 - AGIa-1 – AGIa-7 – GII (uniquement fiches navettes pour les astreintes à hauteur de 5000 €)
	Cécile REILHES	Coordinatrice du pôle développement territorial	AGIa-1 – AGIa-7
	Guenhaël LE GLOANIC	Chef de l'unité instruction des projets	AGIa-1 – AGIa-7
	Bruno NIVOLIES	Chef de l'unité constructions et immobilier de l'Etat	AGIa-1 – AGIa-7
	Béatrice BALDACCHINO-HENRION	Adjointe à la responsable de l'unité droit des sols	E6
Stéfan BOURGE	Responsable du pôle taxes	E6	

Service habitat et logement social	Christian PRETOT	Chef de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - D – G (voir annexe 1)
	Michel HOAREAU	Adjoint chef de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 – AGIa-44 – AGII-4 - D – G (voir annexe 1)
	Patricia OMEZ	Cheffe bureau administratif et financier	AGIa-1 – AGIa-7
	Géraldine DIBLARD	Cheffe unité politique et planification habitat	AGIa-1 – AGIa-7 – D9 - G (voir annexe 1)
	Arnaud PETON	Cheffe unité programmation et financement logement	AGIa-1 – AGIa-7 – D4 – D5 – D11
	Michèle ANDRIANARISON	Cheffe unité programmation et financement aménagement	AGIa-1 – AGIa-7 – D6.1 – D6.2 – D7 – D8
	Karine LOMBARD	Cheffe unité ANRU	AGIa-1 – AGIa-7
	Frédéric NOE	Chef unité habitat privé	AGIa-1 – AGIa-7 – D4 – D5 – D11
	Corinne MARTEL	Cheffe unité habitat nord	AGIa-1 – AGIa-7 - D4 – D6.1 – D8.1 – D10 – D11
Antenne Est	Fairouse ATTIKI	Responsable antenne Est	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7 – B8 (à l'exclusion des AOT soumises à loi sur l'eau) – D1 – D4 – D6.1 – D8.1 – D10 – D11 – E3 - Ia - G (voir annexe 1)
	Jean Bernard GASTRIN	Adjoint responsable antenne Est	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7 – B8 (à l'exclusion des AOT soumises à loi sur l'eau) – D1 – D4 – D6.1 – D8.1 – D10 – D11 – E3 - Ia - G (voir annexe 1)
Antenne Ouest	Joël CADUDAL	Responsable antenne Ouest	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-3 - AGII-4 - B7 – B8 (à l'exclusion des AOT soumises à loi sur l'eau) – D1 – D4 – D6.1 – D8.1 – D10 – D11 – E3 - Ia - G (voir annexe 1)
	François BOULEVART	Adjoint responsable antenne Ouest	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7 – B8 (à l'exclusion des AOT soumises à loi sur l'eau) – D1 – D4 – D6.1 – D8.1 – D10 – D11 – E3 - Ia - G (voir annexe 1)
	Vital BONNARDIN CADET	Contrôleur contentieux pénal de l'urbanisme	G (voir annexe 1)
	Thierry PAYET	Responsable du pôle appui territorial	G (voir annexe 1)

Antenne Sud	Olivier URIEN	Responsable antenne Sud	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7 – B8 (à l'exclusion des AOT soumises à loi sur l'eau) – D1 – D4 – D6.1 – D8.1 – D10 – D11 – E3 - E5 - Ia - G (voir annexe 1)
	Sylvie BARONCE	Adjointe au responsable antenne Sud	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7 – B8 (à l'exclusion des AOT soumises à loi sur l'eau) – D1 – D4 – D6.1 – D8.1 – D10 – D11 – E3 - E5 - Ia - G (voir annexe 1)
	Alain PICARD	Chargé de mission appui à l'aménagement	E5 - G (voir annexe 1)
Service prévention des risques naturels et routiers SPRINR	Franck LUSTENBERGER	Chef de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - CI – CII – CIII - L - G (voir annexe 1)
	Audrey BESNARD	Adjointe, chargée de mission-sécurité défense	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - CI – CII – CIII – L - G (voir annexe 1)
	Cyril CASSAI	Chef unité accompagnement territorial pour la prévention des inondations et mouvements de terrain	AGIa-1 – AGI a7
	Isabelle ROCHET	Cheffe cellule Veille hydrologique	AGIa-1 – AGIa-7 - G (voir annexe 1)
	Florent BABY	Chef unité prévention des risques naturels	AGIa-1 - AGIa-7
	Thierry LAGADEC	Chef unité transports routiers	AGIa-1 – AGIa-7–CII d - G (voir annexe 1)
	Marie CHAPUIS	Adjointe au chef unité transports routiers	AGIa-1 – AGIa-7–CII d - G (voir annexe 1)
	Hervé DELAIRE	Chef unité éducation routière	AGIa-1 – AGIa-7 – CIII - G (voir annexe 1)
	Michel THOUAN	Adjoint au chef unité éducation routière	AGIa-1 – AGIa-7 – CIII - G (voir annexe 1)
Gilbert RICQUEBOURG	Chef Unité sécurité routière	AGIa-1 – AGIa-7 – CIIa – CIIb - CIIc G (voir annexe 1)	
Service Eau et biodiversité SEB	Nicolas ROUYER	Chef de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7 – B8 – F – G (voir annexe 1) - K1 – K2 - K3
	Jean-Yves PESEUX	Adjoint au chef de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - B7 – B8 – F – G (voir annexe 1) K1 – K2 - K3
	Grégoire DE SAINT ROMAIN	Chef unité Politique de l'eau et des milieux aquatiques	AGIa-1 – AGIa-7 – F4 – F5 - B7 – B8 - G (voir annexe 1)
	Isabelle BRACCO	Cheffe d'unité Biodiversité	AGIa-1 – AGIa-7 – F2 – F3 - F5 G (voir annexe 1)

Service Eau et biodiversité SEB	Denys LEPETIT	Chef unité police de l'eau et des milieux aquatiques	AGIa-1 – AGIa-7 – B7 – B8 – F1 – F5 - K1 – K2 - K3
	Pascal TALEC	Coordinateur du service sur l'environnement marin et le littoral	AGIa-1 – AGIa-7 – F2 – F3 - F4 – F5 - B7 – B8 - G (voir annexe 1)
	Juliette RODICQ	Chargée du secteur de Saint-Denis et de la démarche qualité en police de l'eau	AGIa-1 – AGIa-7 – B7 – B8 – F1 – F5 - K1 – K2 – K3
	Pierre TIBERGHIE	Chargé des secteurs Nord et Est	AGIa-1 – AGIa-7 - F5
	Bruno GODEFROY	Chargé de secteur Ouest	AGIa-1 - AGIa-7 - F5
Service connaissance évaluation et transition écologique SCETE	Jérôme DULAU	Chef de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - I – GIC G (voir annexe 1)
	Alain BESNARD	Adjoint au chef de service	AGIa-1 – AGIa-4 - AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - I – G - GIC (voir annexe 1)
	Gilles QUÉRÉ	Chef unité connaissance et prospective	AGIa-1 – AGIa-7
	Jean-François NEDELEC	Chef de l'unité système d'information géographique	AGIa-1 – AGIa-7
Service prévention des risques et environnement industriels SPREI	Michel MASSON	Chef de service	AGIa-1 – AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - J - G (voir annexe 1) – K (si service coordonnateur ICPE)
	Nicolas DENNI	Adjoint au chef de service Chef unité eau, sol et sous-sol	AGIa-1 – AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - J (sauf : J1 et J5h) – G (voir annexe 1) – K (si service coordonnateur ICPE)
	Céline GUERVILLE	Cheffe de pôle risques chroniques et territoires (PRCT)	<u>Pour le pôle PRCT :</u> AGIa-1 – AGIa-7 à AGIa-13 – AGIa-43 - AGIa-44 – AGII-4 - J (sauf : J1, J4, J5h et J6) - K (si service coordonnateur ICPE)
	Anne LANGANNÉ	Chef unité sécurité et risques accidentels (USRA)	<u>Pour l'unité USRA :</u> AGIa-1 – AGIa-7 - J1 (sauf J1e) - J2 - J5 (sauf : recevabilité et contre-signature de clôture de phase/procédure d'instruction et proposition de sanctions hors mise en demeure ; et J5h) – K (si service coordonnateur ICPE, et sauf proposition)

	Jérôme MOREL	Chef unité matériaux, sol, sous-sol (UM3S)	Pour l'unité UM3S : AG1a-1 – AG1a-7 - J4 - J5 (sauf : recevabilité et contre-signature de clôture de phase/procédure d'instruction et proposition de sanctions hors mise en demeure ; et J5c, J5d, J5f) – K (si service coordonnateur ICPE, et sauf proposition)
	Stéphane ROCHE	Cellule territoriale sud-ouest (CTsw)	Pour la cellule Ctsw : J5a – J5b (sauf : recevabilité et contre-signature de clôture de phase/procédure d'instruction et proposition de sanctions hors mise en demeure) J5g et comme rédacteur, tout rapport de l'inspection des installations classées
	Marine BATTISTINI	Inspecteur installations classées	J5g et comme rédacteur, tout rapport de l'inspection des installations classées
	Mohamed ENNAJI		
	Laure SIMON		
	Cédric LEGAIT		
	Laurent COLLIN		
	Nahima BOULEBBINA		
	Nadine LANDON		
	Sattianandame CALIAPEROUMAL		
	Olivier LAUZERAL		
	Alain GRIFFON Patrice VALADE	Inspecteurs contrôles techniques et installations classées	J1a à J1d (sauf délivrance des agréments et contre-signature de proposition de sanctions), J5g et comme rédacteur, tout rapport de l'inspection des installations classées

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau en annexe n° 1 à l'effet de signer tous les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés visés à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et codés à l'article 1 dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur sont allouées.

Article 5 : La subdélégation est exercée dans les strictes limites des missions de la DEAL, de la délégation préfectorale de signature et des attributions individuelles des agents identifiés aux articles 2, 3 et 4.

Des notes internes de service peuvent préciser les modalités d'exercice de ces subdélégations.

La présente décision est indépendante des pouvoirs de signature spécifiques dont bénéficient certains agents désignés par ailleurs dans certaines fonctions et habilités à cet effet (inspecteur des installations classées, inspecteur du travail...).

Article 6 : La présente décision abroge la décision n° 2019/09/10/SG149 du 13/09/2019.

Article 7 : Messieurs les directeurs adjoints et Monsieur le Secrétaire Général de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'application de la présente qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État.

Saint-Denis, le 17/12/2019


Le Directeur de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement,
Jean-Michel MAURIN
Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,

Décision n° 2019/12/10 SG 203 - ANNEXE 1

portant subdélégation de signature à certains agents placés sous l'autorité du Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Réunion (DEAL)

BOP	Action	Service	Nom et Prénom	GI A (carte d'achat) plafond mensuel TTC	GI B (tout acte d'achat) plafond HT (hors subvention)	GI C (Subventions)	GI D (service fait) (pas de seuil)
Tous BOP	Toutes actions	DIRECTION	MARTIN Ivan		Seuils fixés par l'arrêté préfectoral 1472 du 10/07/2017		x
			BASCOU Stéphanie				x
113 Paysage, eau et biodiversité	01	SACoD	MOLIN Mélanie		50 000	50 000	x
			ROUQUET Estelle		50 000	50 000	x
			EHRHART Francis		5 000		x
	07	SEB	ROUYER Nicolas		50 000	50 000	x
			PESEUX Jean-Yves	500	50 000	50 000	x
			TALEC Pascal		5 000		x
			DE SAINT-ROMAIN Grégoire		5 000		x
	SPREI	BRACCO Isabelle		5 000		x	
		MASSON Michel		50 000	50 000	x	
	DENNI Nicolas		50 000	50 000	x		
123 Conditions de vie Outre-Mer	01	SHLS	PRETOT Christian		50 000	50 000	x
			HOAREAU Michel		50 000	50 000	x
135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	01 - 03 - 07	SHLS	PRETOT Christian		50 000	50 000	x
			HOAREAU Michel		50 000	50 000	x
	04 - 07	SACoD	MOLIN Mélanie		50 000	50 000	x
			ROUQUET Estelle		50 000	50 000	x
			LE GARREC Sophie		5 000		x
		SCETE	DULAU Jérôme		50 000	50 000	x
159 Expertise, information géographique et météorologie	10-04, 10-05, 10-01		BESNARD Alain		50 000	50 000	x
174 Energies et après mines	05-02 et 06	SCETE	DULAU Jérôme		50 000	50 000	x
			BESNARD Alain		50 000	50 000	x
	01-03 et 05-01	SPREI	MASSON Michel		50 000	50 000	x
			DENNI Nicolas		50 000	50 000	x
			DULAU Jérôme		50 000		x
181 Prévention des risques	01	SCETE	BESNARD Alain		50 000		x
			MASSON Michel		50 000	50 000	x
	10	SPREI	DENNI Nicolas		50 000	50 000	x
			LUSTENBERGER Franck		50 000	50 000	x
	Toutes actions	SPRINR	BESNARD Audrey		50 000	50 000	x
			ROCHET Isabelle	500	5 000		x
			MOLIN Mélanie		50 000	50 000	x
			ROUQUET Estelle		50 000	50 000	x
203 Infrastructures et services de transport	OBI 52	SEB	LE GLOANIC Guenhaël		5 000		x
			ROUYER Nicolas		50 000	50 000	x
	OBI 50	SPRINR	PESEUX Jean-Yves		50 000	50 000	x
			LUSTENBERGER Franck		50 000	50 000	x
			BESNARD Audrey		50 000	50 000	x
			LAGADEC Thierry		5 000		x
	OBI 01 - 44 et 46	SACoD	CHAPUIS Marie		5 000		x
			MOLIN Mélanie		50 000	50 000	x
			ROUQUET Estelle		50 000	50 000	x
			LUSTENBERGER Franck		50 000	50 000	x
207 Sécurité et circulation routières	Toutes actions	SPRINR	BESNARD Audrey		50 000	50 000	x
			RICQUEBOURG Gilbert		5 000		x
	02	SPRINR	DELAIRE Hervé		5 000		x
			THOUAN Michel	500	5 000		x

Décision n° 2019/12/10 SG 203 - ANNEXE 1

portant subdélégation de signature à certains agents placés sous l'autorité du Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Réunion (DEAL)

BOP	Action	Service	Nom et Prénom	GI A (carte d'achat) plafond mensuel TTC	GI B (tout acte d'achat) plafond HT (hors subvention)	GI C (Subventions)	GI D (service fait) (pas de seuil)
Tous BOP	Toutes actions	SG	LAHAYE Loïc	2 000	50 000	50 000	x
			CHARRITAT Catherine	2 000	50 000	50 000	x
217 Conduite des politiques de l'écologie, du développement de la mobilité durables	Toutes actions (sauf action 6)	SG	BOURGIN Anne-Aimée		5 000		x
			OMBREDANE Eve		5 000		x
			DE SOUSA Maribella		5 000		x
			TILLY Hervé		5 000		x
			AVIONE Johny	500	5 000		x
			LEBON Philippe	500	5 000		x
			INSULAIRE Max		5 000		x
			MORALES Thierry	500	5 000		x
			FABREGUE Katty	500			
		DIRECTION	GEAUFREAU Stéphane	1 000	5 000		x
			ANELARD Jean-François		5 000		x
			CADUDAL Joël		5 000		x
		ANTENNE OUEST	BOULEVART François		5 000		x
			BONNARDIN CADET Vital	500			
			PAYET Thierry	500			
		ANTENNE SUD	URIEN Olivier		5 000		x
			BARONCE Sylvie	500	5 000		x
			PICARD Alain	500			x
		ANTENNE EST	ATTIKI Fairouse	500	5 000		x
	GASTRIN Jean Bernard			5 000		x	
	Action 6	SCETE	DULAU Jérôme		50 000	50 000	x
			BESNARD Alain		50 000	50 000	x

Saint-Denis le,

17 DEC. 2019

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,

Jean-Michel MAURIN